RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

COVID-19 – Continuité pédagogique

Suite à la fermeture du collège, la continuité pédagogique se met en place, afin de maintenir un lien entre élèves et enseignants.

Il est important que chaque élève bénéficie de cette continuité. Cela ne signifie pas qu'il faille travailler scolairement 26h par semaine mais quelques heures par jour permettront de ne pas oublier ce qui a été acquis précédemment tout en permettant l'acquisition de nouveaux savoirs.

Le lien avec le collège et les apprentissages est maintenu sous plusieurs formes :

I. Pronote

C'est le lien pédagogique essentiel. Il est impératif que votre enfant consulte régulièrement pronote et en particulier son cahier de texte numérique.

En cas d'identifiant ou mot de passe oublié, vous pouvez contacter le collège par téléphone. Un accueil téléphonique est assuré de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.

1. *Cours et exercices*

Les enseignants mettent en ligne sur pronote des supports de cours et des activités pour poursuivre la progression pédagogique qu'ils ont adoptée jusque là dans leurs cours au collège. Ils aident leurs élèves à se projeter en autonomie : recherches documentaires, appropriation de ressources proposées par le professeur, élaboration d'exposés, sujets de DNB... en prenant appui sur les méthodes de travail mises en œuvre tout au long de l'année.

Si vous ne disposez pas d'accès à internet, des photocopies des cours et des exercices peuvent vous être envoyés par courrier postal, à la demande. Je vous remercie de contacter rapidement l'établissement afin que nous puissions vous adresser les documents.

2. *Discussions*

Les discussions ont été systématiquement ouvertes entre les élèves et leurs professeurs. Cela permet à votre enfant de contacter ses enseignants s'il a des questions.

II. Classe virtuelle

Cette plateforme du CNED permet aux enseignants de développer des classes virtuelles. Certains professeurs ont commencé à les utiliser pour permettre aux élèves de leurs classes d'interagir, d'échanger des fichiers ou de s'exprimer via un tchat et un tableau blanc. D'autres ont ouvert une classe virtuelle pour des groupes d'élèves, en fonction de leurs demandes et questions. Le professeur principal peut également garder un lien avec ses élèves via cette plateforme.

III. « Ma classe à la maison »

Votre enfant bénéficie de l'accès à cette plateforme, elle aussi mise en place par le CNED, mais à laquelle les enseignants de votre enfant n'ont pas accès. Ce dispositif permet aux élèves de réviser leurs cours de début d'année grâce à un ensemble de parcours conformes aux programmes : activités en ligne, séquences de cours, entraînements, exercices en téléchargement, cahier de bord, livres numériques, vignettes actives, ressources en langues vivantes pour l'école, illustrations...

Ces parcours ont été spécialement conçus pour des élèves dans le cadre d'un apprentissage à la maison. Ce ne sont pas de simples ressources numériques, mais un dispositif pédagogique dont l'architecture et la scénarisation vont guider votre enfant tout au long de sa progression.

Chaque séance est consacrée à une discipline et s'articule autour d'un sujet et d'objectifs spécifiques. Chaque séance contient des activités en autocorrection que les élèves effectuent directement en ligne. Ils peuvent accéder à chaque séance de travail en autant de fois qu'ils le souhaitent et ainsi reprendre là où ils s'étaient arrêtés lors de leur consultation précédente. Le temps estimatif pour réaliser une séance est d'une heure. Des synthèses avec les notions essentielles à retenir clôturent les séances ou des groupes de séances.

La plateforme est mise à disposition des élèves et de leurs familles sans frais. L'inscription est libre et individuelle. Pour les classes de collège, la plateforme est accessible à l'adresse ci-dessous. En vous connectant, vous serez invités à indiquer votre adresse électronique, qui vous permettra d'avoir accès à un identifiant et un mot de passe : https://college.cned.fr/

IV. Autres possibilités

1. *« Jules, à tes côtés pour devoirs faits »*

Le CNED propose une troisième solution, qui n'a pas été spécifiquement été mise en place en raison de la fermeture des établissements scolaires. Cette plateforme est liée au dispositif « Devoirs faits » : https://devoirsfaits.cned.fr/presentation/

2. *Manuels numériques*

Les principaux éditeurs de manuels scolaire permettent une connexion gratuite à leurs manuels numériques, qui présentent pour certains des exercices interactifs. Les liens permettant d'accéder aux sites des différents éditeurs sont répertoriés à l'adresse suivante : https://www.lesediteursdeducation.com/actu/covid-19-les-editeurs-deducation-mettent-gratuitement-leurs-manuels-numeriques-a-la-disposition-de-tous-les-eleves/

3. *Sites pédagogiques*

Des liens vers des sites pédagogiques sont petit à petit mis en ligne sur le site internet du collège : http://col71-renecassin.ac-dijon.fr/

IV. Présence au collège

Une permanence physique est assurée du lundi au vendredi par deux ou trois personnels de direction et administratifs. Les élèves qui n'auraient pas d'autre solution que de transmettre leurs exercices sur feuille peuvent les envoyer au collège (attention de bien indiquer le nom de l'élève mais aussi celui de l'enseignant sur la feuille). Le courrier est relevé tous les jours, en semaine. Les copies sont scannées et envoyées aux professeurs.

Les professionnels soignants et médico-sociaux indispensables à la gestion de la crise sanitaire, ainsi que ceux des personnels assurant directement la gestion de crise, qui ne disposent pas d'une solution de garde pour leurs enfant(s) scolarisé(s) au collège, peuvent bénéficier de l'accueil de leur enfant dans l'établissement. Attention le service de la restauration n'est plus assuré, il est donc demandé de prévoir un panier repas. Les enfants sont accueillis dès lors qu'ils présentent la carte professionnelle de santé (CPS) de leurs parents ou une fiche de paye avec mention de l'établissement employeur. S'agissant des personnels assurant la gestion de crise dans les ARS, il conviendra de présenter une attestation de l'ARS.

Nous traversons une crise majeure qui nécessite l'implication solidaire de tous.

En l'absence de cours au collège, votre enfant a besoin de vous. Il vous faudra vérifier qu'il/elle suive bien les cours en ligne et effectue les travaux demandés par ses professeurs. Nous vous remercions de votre vigilance.

Vous pouvez compter sur la mobilisation et l'engagement de tous les personnels du collège Cassin pour maintenir durant cette période transitoire une continuité pédagogique de qualité, au service des progrès de tous les élèves. Je remercie en particulier les équipes d'enseignants de l'établissement pour leur réactivité et leur implication très forte au service des élèves et de leurs apprentissages.

COLLÈGE RENÉ CASSIN * PARAY-LE-MONIAL * Marion MARTIN Principale